



### SOMMAIRE

Télétravail : pour l'UNSA, il faut faire évoluer l'accord..... p.1

ELECTIONS COSOG  
Interview de Laurent VITTECOQ..... p.2

Commission de surveillance..... p.4



## TÉLÉTRAVAIL : POUR L'UNSA, IL FAUT FAIRE ÉVOLUER L'ACCORD !

Le télétravail à la CDC, c'est déjà une longue histoire et il a fallu batailler fortement pour le mettre en place il y a maintenant un peu plus de 10 ans.

Si aujourd'hui, ce mode d'organisation du travail satisfait pleinement les 366 télétravailleurs récéncés fin 2015, tout le monde s'accorde pour dénoncer les délais d'installation beaucoup trop longs (plusieurs mois entre la demande et la concrétisation) et la lourdeur de la procédure.

Les deux principaux éléments qui conduisent à une durée d'installation excessive sont bien identifiés : l'intervention du sous-traitant d'Orange pour l'installation technique au domicile et la visite au domicile d'une délégation du CHSCT préalablement à l'installation du télétravailleur.

L'**UNSA**, signataire de l'accord, a fait plusieurs propositions pour simplifier et accélérer l'accès des personnels au télétravail, dont **la suppression de la visite obligatoire du CHSCT chez le télétravailleur**. Certains syndicats s'opposent à cette demande et bloquent jusqu'à présent toute évolution du dispositif !

Or depuis février 2016, un décret relatif à la mise en place du télétravail dans la Fonction publique permet au télétravailleur de refuser le passage du CHSCT à son domicile. La Direction doit donc rouvrir le dossier, afin que l'Établissement public se mette en conformité avec la nouvelle réglementation.

La Direction propose que désormais la visite CHSCT soit soumise à l'accord

des personnes concernées (donc plus d'obligation). L'**UNSA**, dans un souci de respect de la réglementation et de la sphère privée des personnels, est totalement satisfaite de cette nouvelle possibilité offerte aux demandeurs.

Par ailleurs, des progrès technologiques vont permettre d'accéder au système d'information de la CDC grâce à une clé paramétrée par Informatique-CDC utilisable sur n'importe quel matériel informatique relié à internet. Cette nouvelle procédure aura l'énorme avantage de supprimer toute intervention technique au domicile et de simplifier ainsi l'accès au télétravail.

**La négociation est donc ouverte et l'UNSA souhaite que le pragmatisme l'emporte sur toute considération idéologique...**

# Elections Cosog 15 décembre 2016



**Laurent VITTECOQ**  
Elu UNSA Bureau et Conseil d'administration du Cosog  
Président de la Commission Loisirs Adultes

## Tu es Président de la Commission Loisirs Adultes du Cosog. Quel est ton avis sur les prestations existantes ?

On peut toujours améliorer les prestations, et c'est d'ailleurs ma motivation principale au quotidien, mais globalement les retours que nous avons de nos collègues sur les prestations proposées sont très satisfaisants.

Les possibilités de subventions pour les séjours, tant en groupe qu'en individuel, sont nombreuses : aide aux loisirs, crédit vacances, bord de mer, voyages de groupes, chalet de Courchevel, ...

La typologie des voyages est variée : voyages familles, balnéaires adultes, voyages retraités, voyages baroudeur, circuits, croisières, auto-tours, ...

### A l'UNSA, nous nous sommes attachés à construire et à maintenir cette diversité puis à améliorer certains dispositifs.

Par exemple, nous avons renforcé la formule « vacances familles » en proposant 2 séjours l'été sur 2 destinations différentes. Cela amène mécaniquement un choix plus important et un nombre de places disponibles doublées ! Cela permet également de programmer des destinations pour tous les goûts (lointaines : République Dominicaine, Guadeloupe, ... ou proches : Crète, Monténégro, ...) et d'alterner des hôtels dans des formules « zen » ou « dynamiques » pour tenir compte des envies de chacun et de la composition familiale.

Autre exemple, malgré certains détracteurs dont nous tairons le nom, nous avons eu l'audace de proposer

des balnéaires adultes à l'île Maurice, aux Seychelles, destinations qui ont rencontré un vif succès.

Enfin, malgré les réticences de certains élus, nous avons eu la ténacité nécessaire pour reconduire les voyages qui « cartonnent » (Maurice, Seychelles, Crète, ...).

Pour la mandature 2017-2019, je peux vous annoncer que nous continuerons d'innover en la matière et que nous proposerons : un voyage ferroviaire extraordinaire, une croisière Caraïbe, un voyage « exceptionnel », toujours dans le respect des enveloppes budgétaires allouées.

J'entends déjà les syndicats contestataires nous dire que nous allons mettre en place des voyages pour les gros salaires. Sans doute vont-ils nous proposer à nouveau un balnéaire adulte à Chypre au mois de novembre ! Force est de constater que les voyages les plus onéreux que nous avons planifiés ces dernières années bénéficient très largement aux TSI les plus élevés, c'est-à-dire aux revenus les plus modestes qui peuvent s'inscrire sur des destinations de rêve avec des subventions conséquentes. N'est-ce pas là aussi le rôle social du Cosog ?

### Certaines organisations syndicales proposent d'ouvrir le crédit vacances à tous les prestataires. L'UNSA souhaite dans un premier temps uniquement élargir la liste des prestataires référencés. Pourquoi ?

Je suis persuadé que le thème du « crédit vacances » sera central pour le mandat 2017-2019. En effet, le modèle de conventionnement avec des partenaires mis en place il y a dix ans au démarrage du Cosog atteint ses limites. Les sites internet de voyages, qui ne se soucient guère des CE, connaissent une croissance exponentielle et la notion de remises tarifaires sur prix catalogue perd de son sens dans un monde connecté où les prix s'ajustent quasiment en temps réel.

Pour autant, nous ne partons pas d'une feuille blanche, et nous devons tenir compte de l'existant au Cosog. **Aujourd'hui, le crédit vacances permet une subvention au tarif unique pour tous pouvant aller jusqu'à 720€.** Si nous voulons maintenir ce niveau de subventionnement (ce qui est porté par l'UNSA), la majorité s'accorde sur le fait qu'il faudra augmenter la

ligne budgétaire de près de 3 M€ en cas d'ouverture à tous les prestataires !

Ce scénario est utopique, car aucune organisation syndicale n'est prête à opérer une coupe franche de 3 M€ dans les autres prestations pour financer cette seule mesure.

Ceux qui prônent la « libération » du crédit vacances n'indiquent jamais qu'ils proposent en fait de raisonner à ligne budgétaire constante, c'est-à-dire de diminuer la subvention moyenne de 720€ à 250€. Ils n'indiquent pas non plus qu'ils souhaitent moduler cette subvention au TSI, ce qui reviendra à diminuer la subvention actuelle de 720€ à 150€ pour une grande majorité de nos collègues.

**A l'UNSA, nous souhaitons conserver le niveau de subventionnement unique à 720 €. Comme il n'est pas dans nos habitudes de sombrer dans la démagogie, nous proposons de faire évoluer le dispositif progressivement en élargissant dès 2017 la liste des prestataires référencés pour y intégrer d'autres leaders du monde du voyage sur internet.**

### Tu te présentes de nouveau sur les listes UNSA et brigues la Présidence de la Commission locale Ile-de-France. Quel est ton objectif pour la mandature 2017-2019 si tu es élu ?

Le principal objectif fixé par le collectif UNSA du Cosog en Ile-de-France tient à la **gouvernance de la commission (actuellement détenue par la CFDT)**. En effet, il n'est plus acceptable que des signatures de contrats mal ficelés génèrent des pertes sèches de 30 000€ et que des erreurs d'affectations budgétaires faussent les prévisions à hauteur de 100 000€ !

Aussi, je m'engage, si la responsabilité de la Commission Ile-de-France m'est confiée, à ce que le suivi budgétaire soit rigoureux et à ce que les contrats défendent les intérêts du Cosog et de ses ouvriers droit, comme je l'ai fait depuis 6 ans à la Commission Loisirs Adultes.

**L'autre thème majeur, également délaissé par la présidence locale CFDT depuis l'origine du Cosog, concerne les accueils en Ile-de-France.**

“ **A l'UNSA, nous nous sommes attachés à construire et à maintenir cette diversité puis à améliorer certains dispositifs** ”

Le collectif UNSA a préparé un plan ambitieux visant à améliorer, en collaboration directe avec les équipes administratives, les fréquences d'ouverture, les délais d'attente et à prévoir l'installation d'un accueil à Austerlitz 2 ou 3.

Globalement, les prestations servies en IDF sont variées et de qualité, mais **l'UNSA proposera une vraie nouveauté sur les week-ends**, permettant une plus grande souplesse, plus de liberté et plus de chances d'être retenu sur les destinations de votre choix.

L'idée centrale, comme vous le voyez, n'est pas de révolutionner le fonctionnement de la Commission, mais d'y apporter une rigueur de pilotage qui lui fait cruellement défaut et d'oser proposer, comme nous l'avons déjà fait, des nouveautés réalistes et réalisables : **week-end à NEWYORK**, Noël à DYSNEY, ... en concertation avec tous les élus.





## MERCI HENRI !

### BIENTÔT LES PERSONNELS DU GROUPE CDC SERONT REPRÉSENTÉS À LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Communiqué de presse UNSA Groupe CDC du 10 octobre 2016

L'UNSA Groupe CDC remercie vivement le Député Henri Emmanuelli, Président de la Commission de surveillance, d'avoir présenté et défendu un amendement lors des discussions du projet de loi « Transparence, lutte contre la corruption et modernisation de la vie économique » permettant la représentation du personnel du groupe CDC au sein de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.

A l'article L.518-4 du code monétaire et financier, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

*« 9° De deux membres représentant les personnels du groupe Caisse des dépôts, élus selon les modalités fixées par décret en Conseil d'Etat. »*

Un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités pratiques de l'élection des représentants du personnel.

Par cet acte soutenu par une majorité de parlementaires à l'Assemblée nationale, une revendication portée depuis des années par l'UNSA et la CGT voit enfin le jour.

**Un pas de plus vers la démocratie et la transparence est franchi !**

1ère organisation syndicale de la Caisse des Dépôts, l'UNSA se félicite de cette décision et continuera à se battre pour que les salariés et fonctionnaires de l'Établissement public et des filiales construisent, par le biais de la négociation d'accord de Groupe, un socle social fort.

### ENSEMBLE, CONSTRUISONS L'AVENIR !



**A savoir :** l'opposition de la **CFDT CDC** à l'amendement parlementaire et au vote des salariés des filiales du groupe CDC !!!



Bulletin d'information des personnels publics et privés  
UNSA Caisse des Dépôts  
56 rue de Lille, 75007 Paris. Tél : 01 58 50 30 52  
Directeur de la publication : Luc Dessenne  
Rédactrice en chef : Salomé Vaillant  
Conception : Vincent Arquer  
Imprimerie CDC

